

# Règlement intérieur – Classes de seconde & première

La **BSPT** est une association gérée par des parents bénévoles. Son organisation est indépendante des fédérations de parents d'élèves, de l'administration du lycée (qui met gracieusement un local à disposition) et de la région dont elle est partenaire.

La **BSPT** propose aux familles des lycéens, inscrits à la cité scolaire J. Prévost de Villard-de-Lans, un service de gestion des manuels scolaires et d'autres services avantageux (pour les élèves adhérents uniquement).

## **NOUVEAUTE 2019-2020 :**

La **Région Rhône-Alpes** a décidé de fournir les manuels scolaires gratuitement pour soutenir les familles et préserver le tissu des libraires de proximité (votre avantage 2019/2020 « livre loisirs » sera désormais de 15€ sur ce support).

En même temps, s'ajoute la **réforme du Lycée** avec un changement des programmes scolaires pour les secondes et premières en 2019. Les livres vont être fournis par la Région aux Lycées et non plus achetés par la **BSPT**.

La **BSPT**, en accord avec le Proviseur, sera l'association qui se charge de la préparation, de la distribution et du retour des collections auprès de vos enfants.

## AUTRES SERVICES OPTIONNELS POUR LES ADHERENTS DE LA BSPT :

- La possibilité d'avoir **une calculatrice scientifique TI-82 Advanced**, au tarif préférentiel de **45€**. Cette calculatrice est utilisée par les professeurs du lycée dès la seconde. Elle est également configurée pour être utilisée lors des examens.
- La possibilité d'avoir les cahiers d'algorithmiques gratuits
- Les annales de bacs gratuits
- Et éventuellement d'œuvres littéraires en prêt...

Sur demande des professeurs\*

*\*dans la limite du budget alloué par la  
**BSPT***

## POUR BÉNÉFICIER DES SERVICES DE LA BSPT.

La famille doit :

### **1. Réserver sa collection au plus tard le 12 juillet 2019.**

Cette formalité est **obligatoire** pour recevoir les manuels à la rentrée pour **tous** les élèves du Lycée.  
En complétant la fiche de renseignements et de réservation, ci-jointe.

### **2. Faire la commande du Pass'Régiion et signer sa Charte d'engagement dès que possible : OBLIGATOIRE**

Pour les nouveaux élèves de seconde ou pour ceux qui ne l'avaient pas encore cette année scolaire.

En suivant le lien suivant :

<https://auvergnerrhonealpes.zecarte.fr/ARA/Forms/InscriptionBeneficiaire/InfosCarte.aspx>

### **3. Remplir le bulletin d'adhésion de la BSPT pour pouvoir bénéficier de ses services avantageux et s'acquitter de son montant d'adhésion au plus tard le 12 juillet 2019**

Cette formalité est optionnelle (mais nécessaire si vous voulez acheter, par exemple, la calculatrice à un tarif avantageux)

En joignant un chèque d'un montant de **5€** (à l'ordre de la **BSPT**)

Le dossier complet (Fiche de renseignements et de réservation **dûment COMPLÉTÉE ET SIGNÉE** + chèques d'adhésion / de calculatrice éventuels) sera soit :

Déposé au secrétariat du proviseur

Adressé par voie postale à : **BSPT – Cité scolaire Jean Prévost -470, Rue de Tintaine – 38 250 Villard de Lans**

**Le PASS'REGION ou son justificatif de commande sera OBLIGATOIRE pour récupérer les manuels scolaires à la rentrée prochaine – pas de dérogation possible**

## DISTRIBUTION ET RETOUR DES COLLECTIONS

**Le jour de la distribution**, l'état de chaque manuel sera contrôlé avec l'élève, chaque fiche nominative renseignée et le dossier de fourniture des manuels signé par l'élève lui-même (pour rappel, la loi autorise la signature de l'enfant mineur, doué de discernement, pour tous les actes de la vie courante, art. 388-1-1 cc). La signature de l'élève implique l'engagement financier des parents.

L'élève s'engage à :

- ♦ Recouvrir **TOUS** ces manuels, en évitant :
  - Les couvertures autocollantes,
  - De positionner du ruban adhésif pouvant détériorer les manuels en les découvrant.
- ♦ Prendre soin de ses manuels.

**Le jour du retour**, chaque manuel sera contrôlé avec l'élève.

Ils devront être rendus en bon état, condition impérative pour recevoir le jeu de manuels à la rentrée suivante (cf. Charte d'engagement « droits et devoirs » de la Région).

## PERMANENCES DE LA BSPT

Les permanences de septembre pour la distribution des collections seront tenues le plus rapidement possible. En fonction de la date de rentrée des classes des élèves et de la réception des nouveaux manuels scolaires 2019/2020.

Les permanences de juin et juillet pour le retour des collections seront tenues en fonction de l'arrêt des cours ou selon les épreuves du baccalauréat.